



Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans le communiqué.

BCE présente ses résultats du premier trimestre de 2015

- **Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 532 millions \$; bénéfice net ajusté de 705 millions \$, en hausse de 12,5 %; bénéfice net ajusté par action de 0,84 \$, en hausse de 3,7 %**
- **Augmentation du BAIIA ajusté de 3,6 % soutenue par la croissance de 2,8 % du total des produits des activités ordinaires, tous les secteurs opérationnels de Bell ayant généré une croissance positive des produits des activités ordinaires**
- **Solides résultats financiers dans le sans-fil avec une croissance des produits des activités ordinaires de 9,7 % et une augmentation du BAIIA ajusté de 10,7 %; ajouts nets d'abonnés des services postpayés en hausse de 3,7 %, à 35 373**
- **BAIIA ajusté des Services sur fil en hausse de 1,0 %, une croissance positive pour le troisième trimestre consécutif**
- **Ajout de 60 863 nouveaux abonnés nets des services de télé IP; clientèle totale dépassant maintenant le cap du million d'abonnés**
- **Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse en hausse de 49,2 %, à 39 650; chef de file du marché de la large bande avec 3,3 millions d'abonnés, en hausse de 4,3 %**
- **Amélioration du service à la clientèle entraînant une diminution du taux de désabonnement dans les services résidentiels et sans fil ainsi qu'une baisse des coûts d'exploitation dans le sur-fil**

MONTRÉAL, le 30 avril 2015 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE), la plus grande entreprise de communications du Canada, a présenté aujourd'hui les résultats financiers et d'exploitation pour le premier trimestre (T1) de 2015.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T1 2015	T1 2014	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	5 240	5 099	2,8 %
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	2 094	2 022	3,6 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	532	615	(13,5) %
BPA	0,63	0,79	(20,3) %
BPA ajusté ⁽²⁾	0,84	0,81	3,7 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 045	982	6,4 %
Flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	231	262	(11,8) %
Flux de trésorerie disponibles par action ⁽³⁾	0,27	0,34	(20,6) %

« Grâce à l'exécution déterminée de notre stratégie par l'équipe de Bell, qui consiste à investir dans les réseaux de premier plan du Canada ainsi que dans le meilleur contenu et le meilleur service, tous nos secteurs d'activité ont enregistré d'excellents résultats d'exploitation et financiers au T1 2015. Le maintien de l'élan positif des services Fibe, la croissance exceptionnelle de Bell Mobilité ainsi que la position de leader de Bell Média en matière de programmation et de cotes d'écoute ont permis de réaliser des augmentations importantes au chapitre des produits des activités ordinaires, du BAIIA, des marges et de la satisfaction de la clientèle de BCE », a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada. « Notre engagement consiste à fournir partout à nos clients la meilleure technologie, la meilleure programmation ainsi que des services novateurs, et Bell demeure le chef de file dans les communications canadiennes, après 135 années d'existence. »

Bell centre ses efforts sur un objectif clair, celui d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, qu'elle compte atteindre grâce à l'exécution de 6 impératifs stratégiques : investir dans les réseaux et les services large bande, accélérer le sans-fil, tirer meilleur parti du sur-fil, accroître notre leadership dans les médias, améliorer le service à la clientèle et établir une structure de coûts concurrentielle.

« Nous avons commencé l'année en force, grâce au vigoureux élan opérationnel dans nos services de croissance, qui a généré une robuste croissance interne des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté, conformément aux objectifs de notre orientation financière pour l'exercice », a affirmé Siim Vanaselja, chef des affaires financières de BCE et de Bell. « Les Services sans fil de Bell ont connu un autre excellent trimestre, avec des résultats financiers de premier plan, et les Services sur fil de Bell ont enregistré un troisième trimestre consécutif de croissance positive du BAIIA d'un exercice à l'autre. Nous avons également enregistré une amélioration séquentielle du BAIIA de Bell Média ce trimestre avec une croissance positive des produits des activités ordinaires découlant de notre riche programmation et de nos solides cotes d'écoute de la télé. Le bon niveau des flux de trésorerie, s'appuyant sur un bilan solide, vient soutenir nos programmes de dépenses d'investissement stratégiques en cours ainsi que la majoration du dividende sur actions ordinaires de BCE pour 2015, annoncée le 5 février. »

Bell célèbre sa position de chef de file des communications au Canada depuis 135 années

Bell a été « constituée par une loi spéciale du Parlement le 29 avril 1880 en vue de construire l'intégralité du système de téléphonie du Canada », en misant sur l'invention du « télégraphe parlant » conçue par Alexander Graham Bell en 1874, à Brantford, en Ontario. Aujourd'hui, forte d'une équipe de plus de 57 000 membres travaillant dans l'ensemble des provinces et des territoires, Bell est en 2015 le chef de file canadien pour ce qui est des services large bande ainsi qu'un concurrent énergique dans tous les domaines des services de communications. De plus, Bell demeure la meilleure marque de communications au Canada 135 ans après sa constitution, selon le classement annuel sur les meilleures marques au pays. Classée au troisième rang des marques les mieux évaluées au Canada en février 2015 par l'entreprise mondiale d'évaluation des marques, Brand Finance, en collaboration avec le Globe and Mail par le truchement de son *Report on Business Magazine*, la marque Bell était la seule du peloton de tête de cinq entreprises à ne pas faire partie du secteur canadien des services financiers.

Des dépenses d'investissement de 20 milliards \$ d'ici 2020

Bell a annoncé aujourd'hui qu'elle continuera d'aller de l'avant avec ses plans qui consistent à investir 20 milliards \$ de 2015 à la fin de 2020. « Les consommateurs et entreprises du Canada continuent d'avoir accès à la technologie à large bande la plus évoluée au monde, et Bell occupe toujours une place prépondérante avec les réseaux de fibre et mobile de pointe qui stimulent la croissance des services sans fil, Internet, de télé et des médias », a déclaré George Cope. « BCE prévoit investir 20 milliards \$ dans les moyens de communications du pays d'ici la fin de 2020, pour s'assurer que le Canada demeure en position d'affronter la concurrence mondiale dans les communications à large bande de prochaine génération. »

Les services de télé IP de Bell comptent maintenant une clientèle de plus d'un million de Canadiens

Le 17 avril 2015, Bell a annoncé qu'elle avait franchi le cap du million d'abonnés aux services de télé IP, plaçant les services Télé Fibe et Télé FibreOP parmi les gammes de produits affichant la croissance la plus rapide de son histoire. Grâce aux services de télé IP de prochaine génération et au service national Télé Satellite, Bell est devenue le deuxième plus important fournisseur de services de télévision au Canada, le total de ses abonnés se chiffrant à 2 658 106 à la fin du T1 15. L'immense succès des services Fibe tient à des caractéristiques novatrices comme le récepteur enregistreur Partout chez vous, la télé sans fil, CraveTV et la nouvelle fonction exceptionnelle Rejouer, que Bell a lancée en février. Maintenant offerte à tous les clients de Télé Fibe, la fonction Rejouer permet aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé déjà en cours à partir du début, sur plus de 170 chaînes, notamment CBC, CTV, Global, HBO Canada, Super Channel et TSN. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/Fibe.

Le point sur la gouvernance chez Bell Média

Le 25 mars 2015, le président de Bell Média, Kevin Crull, a présenté des excuses publiques au sujet de son intervention auprès de CTV News sur la couverture de faits nouveaux relatifs au CRTC. Le 9 avril, BCE annonçait que M. Crull quittait Bell Média. « L'indépendance des services de nouvelles de Bell Média est de la plus haute importance pour notre entreprise et pour tous les Canadiens. Il ne doit y avoir aucun doute que Bell respectera toujours les normes journalistiques qui ont fait de CTV la marque qui inspire le plus confiance dans le secteur de l'information au Canada », a déclaré M. George Cope, le chef de la direction, dans un communiqué de presse de BCE daté du 9 avril.

À la demande de M. Cope, un comité du conseil d'administration de BCE a été mis sur pied pour examiner la question de l'indépendance journalistique de CTV News. Ce comité est formé

des membres suivants : Paul Weiss, au poste de président (également président du comité d'audit de BCE), Ian Greenberg, Robert Simmonds, Carole Taylor et Thomas O'Neill, le président du conseil de BCE. Les membres de ce comité, qui sont indépendants de la direction de Bell, ont remis leur rapport au conseil cette semaine. Le comité recommande d'intégrer dans le Code de conduite de Bell une politique favorisant l'indépendance du président de CTV News ainsi que la protection de l'indépendance journalistique, et s'appliquant à tous les employés de BCE. Le conseil a approuvé cette recommandation.

Nominations de dirigeants de Bell

BCE a également annoncé les promotions suivantes de dirigeants, avec prise d'effet le 9 avril : Mary Ann Turcke a été nommée présidente de Bell Média. Auparavant présidente de groupe, ventes Bell Média, M^{me} Turcke a déjà occupé le poste de vice-présidente exécutive, exploitation des services extérieurs de Bell et a été désignée Femme de l'année la semaine dernière par l'organisme Les femmes en communications et en technologie. Blaik Kirby a été promu au poste de président de Bell Mobilité alors qu'il était auparavant chef du marketing de Bell Mobilité, tandis que Rizwan Jamal a été promu au poste de président, services résidentiels de Bell alors qu'il était auparavant chef du marketing, services résidentiels de Bell. Les présidents de Bell Média, de Bell Mobilité et des services résidentiels de Bell relèveront de Wade Oosterman, qui a été promu au nouveau poste de président de groupe, BCE et Bell Canada. M. Oosterman demeure chef de la gestion de la marque chez Bell.

Siim Vanaselja prend sa retraite comme chef des affaires financières à la fin du T2 2015, et Glen LeBlanc lui succédera

Comme il a été annoncé le 14 octobre 2014, Siim Vanaselja, le chef des affaires financières, quittera BCE pour prendre sa retraite le 30 juin 2015. Glen LeBlanc, auparavant chef des affaires financières de Bell Aliant et actuellement premier vice-président, finances de BCE, occupera le poste de chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada à partir de cette date. « Siim Vanaselja a joué un rôle clé dans l'ensemble du processus de transformation de Bell; à l'occasion de son départ, nous lui exprimons notre sincère reconnaissance pour son immense contribution envers nos actionnaires, nos clients et les membres de notre équipe », souligne M. Cope. « En tant que dirigeant financier chevronné et leader de notre filiale Bell Aliant, Glen LeBlanc est le successeur idéal de M. Vanaselja, assurant une transition harmonieuse et démontrant l'existence d'un talent exceptionnel au sein même de la haute direction du groupe BCE. »

Nouvelle émission de titres d'emprunt de 500 millions \$ contribuant à la situation de trésorerie solide

BCE a terminé le premier trimestre de 2015 avec plus de 1,1 milliard \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ce montant comprend le produit de la nouvelle émission de titres d'emprunt de 500 millions \$ de débentures à 30 ans, réalisée par Bell Canada le 30 mars 2015, à un taux d'intérêt annuel de 4,35 %. Compte tenu de cette émission de titres d'emprunt, les cotes de crédit élevées de Bell Canada ont été confirmées par les agences d'évaluation du crédit, toutes avec des perspectives stables.

Succès sans précédent pour la Journée Bell Cause pour la cause

La Journée Bell Cause pour la cause 2015, tenue le 28 janvier, a fracassé des records pour l'engagement et l'action, stimulant la conversation sur la santé mentale non seulement au Canada, mais partout dans le monde, le sujet Bell Cause pour la cause ayant été la tendance Twitter numéro 1 dans le monde. Comme Bell fait un don de 5 cents pour chacun des 122 150 772 tweets, textos, appels passés et partages sur Facebook le 28 janvier, un nombre record, le total de l'engagement de la Société pour la cause de la santé mentale au Canada a augmenté de 6 107 538,60 \$ pour s'établir à 73 623 413,80 \$. Pour en savoir plus à ce sujet et

sur les 5 moyens simples pour aider à mettre fin à la stigmatisation entourant la maladie mentale, visitez le site [Bell.ca/Cause pour la cause](http://Bell.ca/Cause_pour_la_cause).

RÉSULTATS DE BCE

La croissance importante des Services sans fil de Bell et l'amélioration d'un exercice à l'autre de la performance des Services sur fil de Bell et de Bell Média ont entraîné une solide croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté⁽¹⁾ de 2,8 % et de 3,6 % pour BCE, respectivement, au T1 2015 avec une marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾ de 40,0 %, en hausse de 0,3 %.

BCE a déclaré un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires au T1 2015 de 532 millions \$, en baisse comparativement à 615 millions \$ au T1 2014, en raison de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres liée en grande partie à la provision non récurrente de 137 millions \$ au titre d'un litige au sujet du piratage du signal de télé par satellite. Le bénéfice net ajusté⁽²⁾ s'est établi à 705 millions \$, en hausse comparativement à 626 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation de 3,6 % du BAIIA ajusté, qui est passé à 2 094 millions \$, la diminution des participations ne donnant pas le contrôle par suite de la privatisation de Bell Aliant et la diminution de l'impôt sur le résultat. Le bénéfice net par action (BPA) s'est établi à 0,63 \$ comparativement à 0,79 \$. Le BPA ajusté s'est établi à 0,84 \$ comparativement à 0,81 \$, en hausse de 3,7 %.

La marge du BAIIA ajusté de BCE a progressé de 0,3 % pour s'établir à 40,0 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la forte progression du PMU des services sans fil⁽⁴⁾, de la solide croissance des produits dans nos services Internet et de télé, de la diminution de l'érosion des services voix sur fil et des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant.

BCE a continué de faire des investissements stratégiques dans les réseaux et les services, qui occupent une place prépondérante dans le secteur, avec des dépenses d'investissement de 827 millions \$ au T1, en hausse de 13,4 %, soit 98 millions \$, par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses reflètent le déploiement continu de la fibre à large bande, y compris l'expansion de la zone de couverture de notre réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH), la poursuite du déploiement du service mobile 4G LTE auprès d'un plus grand nombre de Canadiens, en particulier dans les petites villes et les emplacements éloignés, et les augmentations de la capacité du réseau afin de soutenir la consommation accrue des services de données et de permettre l'accélération des vitesses.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 045 millions \$ au T1 2015, en hausse de 6,4 % comparativement à 982 millions \$ au T1 2014, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du BAIIA ajusté et du fonds de roulement. Les flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ du premier trimestre, qui accusent une faiblesse saisonnière, se sont établis à 231 millions \$, en baisse contre 262 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation des dépenses d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles par action⁽³⁾ au T1 2015 se sont élevés à 0,27 \$ par action ordinaire, comparativement à 0,34 \$ par action ordinaire à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2015, BCE comptait au total 8 102 714 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 2,5 % par rapport au T1 2014 et 2 658 106 abonnés des services de télé au total, soit une augmentation de 5,1 % (incluant les 990 325 abonnés des services de télé IP, soit une augmentation de 36,8 % par rapport au T1 2014; BCE a annoncé le 17 avril que la clientèle totale des services de télé IP avait franchi le cap du million d'abonnés); 3 297 745 abonnés d'Internet au total, soit une augmentation de 4,3 %, et 7 017 161 abonnés des SAR au total, soit une diminution de 6,0 %.

La mise en œuvre de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services par les clients a entraîné des désactivations non récurrentes d'abonnés pour un mois additionnel ce trimestre; ces désactivations ont été considérées comme des ajustements effectués en début de trimestre à notre clientèle d'abonnés des services de télé, Internet et SAR afin de mieux refléter les activations nettes d'abonnés présentées. Par conséquent, au total, 19 616 abonnés (2 236 abonnés des services de télé IP, 5 466 abonnés de Télé Satellite, 7 505 abonnés d'Internet et 4 409 abonnés des SAR) ont été retranchés de la clientèle d'abonnés de ces services de BCE en début de T1 2015 relativement aux désactivations découlant de la mise en œuvre des modifications de politiques du CRTC.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE BCE PAR SECTEUR

Services sans fil de Bell

Les Services sans fil de Bell ont connu un bon début d'exercice avec des produits d'exploitation en hausse de 9,7 % au T1, pour se chiffrer à 1 637 millions \$ comparativement à 1 492 millions \$ à l'exercice précédent. Les produits tirés des services ont augmenté de 8,1 % pour s'établir à 1 500 millions \$, du fait de la proportion accrue de notre clientèle d'abonnés des services postpayés et de la hausse du PMU combiné attribuable au nombre plus élevé d'abonnés ayant des forfaits de deux ans et à une utilisation plus intensive des services de données. Les produits tirés des services de données sans fil ont augmenté de 24,4 % au cours du trimestre et représentent maintenant plus de la moitié du total des produits des Services sans fil de Bell. Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 35,1 % pour s'établir à 127 millions \$, ce qui reflète le volume de ventes accru de téléphones intelligents haut de gamme et le nombre plus élevé de mises à niveau de combinés par rapport à l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 10,7 % pour se chiffrer à 712 millions \$, reflétant l'effet des produits tirés des services sur le BAIIA ajusté de 62 % et entraînant une progression de 1,2 point de pourcentage de la marge liée aux services, à 47,5 %. Ce résultat a été réalisé même si des coûts additionnels de 31 millions \$ au titre de la fidélisation de la clientèle ont dû être engagés, ce qui a contribué à l'augmentation des coûts d'exploitation de 9,0 % au T1 2015.

- Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés ont totalisé 35 373, en hausse de 3,7 % comparativement à 34 104 à l'exercice précédent, la hausse des investissements sous la forme de dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'amélioration du service ayant entraîné la diminution du nombre de désactivations d'abonnés. Les activations brutes d'abonnés des services postpayés sont essentiellement inchangées par rapport à celles du T1 2014.
- Le taux de désabonnement des services postpayés⁽⁴⁾ a diminué de 0,06 %, à 1,18 %, ce qui reflète la qualité et la couverture du réseau de Bell ainsi que la priorité accordée au service à la clientèle et à la fidélisation de la clientèle.
- La clientèle d'abonnés des services postpayés des Services sans fil de Bell totalisait 7 145 420 au 31 mars 2015, une augmentation de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent. La clientèle totale des Services sans fil de Bell a augmenté de 2,5 %, pour s'établir à 8 102 714 abonnés.

- Le pourcentage des abonnés des services postpayés utilisant un téléphone intelligent a augmenté à 77 % au 31 mars 2015, en hausse comparativement à 74 % à la fin du T1 2014.
- Le PMU combiné a augmenté de 5,3 % pour s'établir à 60,83 \$, en raison du pourcentage plus élevé d'abonnés ayant signé des contrats de deux ans, de l'utilisation plus intensive des services de données sur le réseau 4G LTE de premier plan de Bell, car la proportion des utilisateurs de téléphones intelligents continue d'augmenter, ainsi que de la proportion accrue d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale.
- Le coût d'acquisition⁽⁴⁾ a augmenté pour s'établir à 452 \$ par abonné, comparativement à 439 \$ à l'exercice précédent, ce qui reflète l'incidence de la proportion accrue d'abonnés des services postpayés et la vente de téléphones intelligents plus coûteux.
- Les dépenses de fidélisation de la clientèle en pourcentage des produits tirés des services sans fil ont augmenté pour s'établir à 11,5 % au T1 2015, ou 173 millions \$, en hausse contre 10,2 %, ou 141 millions \$, au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison du nombre plus élevé de mises à niveau hâtives de combinés vers des téléphones intelligents plus coûteux.
- Bell offre aux abonnés un accès au plus vaste réseau mobile 4G LTE du Canada, qui couvre 91 % de la population canadienne au 31 mars 2015 et qui est complété par la couverture du réseau 4G HSPA+ rejoignant plus de 98 % de la population. À la fin du T1 2015, 52 % de la clientèle d'abonnés des services postpayés de Bell utilisait des appareils compatibles LTE.
- Le 21 avril 2015, Bell Mobilité a acquis 13 licences pour 169 millions de mégahertz par population (MHz par population) de spectre des SSFE-3 dans les principaux marchés urbains et ruraux, à un coût de 500 millions \$. Le spectre de cette bande a une grande valeur stratégique, car il permettra à Bell de procéder à l'avenir à des augmentations de la capacité large bande afin de répondre à la demande croissante des clients résidentiels et d'affaires pour des services de données mobiles ainsi que de supporter l'agrégation des porteuses.

Services sur fil de Bell

Les Services sur fil de Bell ont enregistré des produits des activités ordinaires positifs et ont réalisé une croissance du BAIIA ajusté pour un deuxième trimestre consécutif, avec une augmentation de 0,3 % des produits d'exploitation, qui se sont établis à 3 027 millions \$ au T1 2015, dans la foulée de la forte croissance de la clientèle d'abonnés et du PMU des services Internet et de télé. En raison de la diversification accrue des services de croissance, du ralentissement du rythme d'érosion des produits tirés des services voix, de l'amélioration des résultats de Marchés Affaires et de la diminution des coûts d'exploitation reflétant les économies réalisées à la suite de l'intégration de Bell Aliant et l'amélioration continue du service, le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 1,0 %, à 1 241 millions \$, ce qui a permis une amélioration de 30 points de base de la marge, qui s'est élevée à 41 %.

- Le total des ajouts nets d'abonnés résidentiels dans la zone de couverture des services sur fil de BCE en tant que ESLT a augmenté de 28 000 pour s'établir à 7 000 au T1, comparativement à une perte nette de 21 000 à l'exercice précédent, ce qui reflète la forte croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet et l'adoption soutenue du service Télé Fibe, et ce qui a aussi permis d'absorber les pertes des SAR résidentiels par rapport à l'exercice précédent.

- Les ajouts nets d'abonnés d'Internet haute vitesse ont augmenté de 49,2 %, pour s'établir à 39 650 au T1 2015, l'accélération des vitesses des services Fibe et FibreOP et l'effet marqué des activations d'abonnés des services de télé IP ayant stimulé la croissance de la clientèle d'abonnés et ralenti le taux de désabonnement des clients résidentiels.
- La clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de BCE s'élevait à 3 297 745 à la fin du T1 2015, en hausse de 4,3 % comparativement à la fin du T1 2014. Ce chiffre inclut un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 7 505 abonnés relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.
- Le service de télé IP a ajouté 60 863 nouveaux abonnés ce trimestre, comparativement à 66 378 à l'exercice précédent. La diminution est principalement imputable à une expansion moindre de la zone de couverture de la télé IP par rapport à l'exercice précédent.
- Au 31 mars 2015, BCE comptait 990 325 abonnés des services de télé IP, en hausse de 36,8 %. Ce chiffre inclut un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 2 236 abonnés relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.
- La clientèle des services de télé IP de BCE a franchi le cap du million d'abonnés le 17 avril.
- Les pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite ont augmenté pour s'établir à 33 873 au T1 2015, contre 26 155 à l'exercice précédent. Cette situation s'explique en grande partie par le nombre moindre d'activations du service de détail et de gros, imputable au déploiement continu des services de télé IP par des fournisseurs de services de télé partout au Canada.
- La clientèle totale d'abonnés des services de télé pour tous les services de télé de BCE a augmenté de 5,1 %, pour s'établir à 2 658 106 à la fin du T1 2015. Ce chiffre inclut un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 7 702 abonnés (2 236 abonnés pour les services de télé IP et 5 466 abonnés pour Télé Satellite) relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.
- Les produits tirés des services de données sur fil ont augmenté de 3,5 % pour s'établir à 1 757 millions \$, ce qui résulte de la croissance combinée d'environ 6 % des produits tirés des services Internet et de télé, de la croissance des services de connectivité à large bande IP et des solutions d'affaires d'un exercice à l'autre.
- Au T1 2015, les pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels ont diminué de 26,5 % pour s'établir à 65 870, comparativement à 89 655 à l'exercice précédent, l'effet marqué de nos offres de forfaits pour les services de télé IP et l'adoption accrue des 3 produits par foyer ayant favorisé la fidélisation de la clientèle.
- Les pertes nettes d'abonnés d'affaires des SAR sont demeurées relativement stables, à 44 069 au T1 2015 comparativement à 43 085 à l'exercice précédent. La légère augmentation est principalement imputable au nombre accru de désactivations dans le marché des grandes entreprises.

- La clientèle totale des lignes d'accès aux SAR de BCE à la fin du T1 2015 était de 7 017 161, soit une baisse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre inclut un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 4 409 abonnés relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.
- Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 5,0 % pour s'établir à 824 millions \$ ce trimestre, une amélioration par rapport à l'érosion de 6,2 % au T1 2014, ce qui reflète la diminution d'un exercice à l'autre du nombre net de pertes d'abonnés des SAR.
- Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 5,8 %, à 213 millions \$ au T1 2015, une amélioration importante comparativement à la diminution de 12,1 % d'un exercice à l'autre enregistrée au T1 2014, ce qui reflète l'augmentation des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales.

Bell Média

Bell Média a enregistré une croissance positive des produits des activités ordinaires, soit de 0,6 % au T1, à 726 millions \$, en hausse comparativement à 722 millions \$ à l'exercice précédent. Cette croissance reflète l'augmentation des produits tirés de la publicité à la télé traditionnelle découlant de la retransmission en direct cette année du Super Bowl et de la présentation des Oscars, ainsi que de la récupération des budgets de publicité à la suite du glissement de ces budgets au T1 de l'exercice précédent vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi. Les produits tirés de la publicité à la télé spécialisée ont été relativement stables ce trimestre par rapport au T1 2014, grâce à TSN, le point fort de la programmation de Bell Média et la meilleure chaîne de services spécialisés dans les sports du secteur, et à l'accroissement de l'auditoire de Space et de Discovery, ce qui a compensé la performance moindre des services de télévision spécialisée francophone de Bell Média.

Les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué par rapport au T1 2014, en raison de la perte des produits subie à la suite de la cessation de certains services des chaînes de hockey régionales de TSN pour les Jets de Winnipeg et les Canadiens de Montréal, ainsi que de celle de Viewers Choice. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation des produits tirés de CraveTV, le nouveau service de vidéo en continu sur demande de Bell Média lancé en décembre 2014, ainsi que par l'étoffement de la gamme des produits Télé Partout GO.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 6,0 % au T1 2015, passant à 141 millions \$ comparativement à 150 millions \$ à l'exercice précédent, en raison des coûts croissants pour obtenir les droits de diffusion dans les sports et de l'investissement considérable dans le contenu pour CraveTV.

- CTV est demeuré le premier réseau du Canada pour la saison d'hiver dans toutes les principales catégories démographiques, comptant 14 des 20 émissions les plus écoutées à l'échelle nationale par les téléspectateurs dans les tranches déterminantes. La saison d'hiver a enregistré une augmentation de 16 % des cotes d'écoute de journées complètes et de 19 % des cotes d'écoute aux heures de grande écoute.
- Dans ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante, Bell Média a rejoint 84 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens anglophones de la télé spécialisée et de la télé payante d'une semaine moyenne au cours du T1 2015. Bell Média arrive aussi en tête aux heures de grande écoute avec TSN, la chaîne spécialisée dans les sports la plus populaire, et The Movie Network, la chaîne de télé payante la plus populaire.

- Bell Média a conservé sa position de leader dans les marchés de la télé spécialisée et de la télé payante francophone au Québec, rejoignant 83 % de la population hebdomadairement en moyenne. Quatre des cinq chaînes de télé spécialisée les plus populaires étaient des propriétés de Bell Média -- RDS, Canal D, Canal Vie et Z.
- Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur au Canada, le nombre d'auditeurs ayant atteint 17,2 millions, lesquels ont écouté, au total chaque semaine, 83 millions d'heures.
- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents et au septième rang parmi toutes les propriétés en ligne au Canada, avec des moyennes mensuelles de 16,3 millions de visiteurs, de 357 millions de pages consultées et de 79 millions de vidéos regardées.
- CraveTV a continué de croître, Bell Média ayant conclu des ententes de distribution avec un plus grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé. Déjà diffusé par Eastlink, TELUS Optik TV, Télé Fibe, Bell Télé Satellite et Télé FibreOP de Bell Aliant, le service de vidéo en continu sur demande de premier plan du Canada est maintenant également diffusé par Access Communications, Cable Cable, Hay Communications, Mitchell Seaforth Cable TV, Nexicom, Norouestel, Tuckersmith Communications et Wightman Telecom. Bell Média et Twentieth Century Fox Television Distribution ont annoncé une entente pluriannuelle sur le contenu aux termes de laquelle CraveTV présentera quelques-unes des séries dramatiques et des comédies des saisons précédentes saluées unanimement par le public. L'entente porte aussi sur l'une des séries dramatiques les plus populaires, Homeland, qui sera présentée sur CraveTV dans le cadre de sa programmation Showtime.
- TSN et RDS ont conclu une entente à long terme sur les droits de diffusion pour Les Internationaux de France jusqu'en 2024. Avec la prolongation, TSN et RDS continuent d'assurer la couverture exclusive des quatre événements du Grand Slam Tennis.
- Bell Média et ses partenaires de production se sont vu décerner 53 prix par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision lors du récent gala Les prix Écrans canadiens – notamment Lisa LaFlamme, en tant que Meilleure présentatrice d'un journal télévisé national, pour la deuxième année consécutive – tandis que des films soutenus par les services de télé payante de Bell Média et par le Fonds Harold Greenberg ont récolté 15 prix. Bell Média a obtenu au total 140 nominations en télévision et 47 nominations pour des films, plus que tout autre diffuseur, ce qui démontre son leadership en matière de développement de contenu télévisuel original canadien.

DIVIDENDE SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,6500 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 2015.

PERSPECTIVES

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2015, tels qu'ils ont été présentés le 5 février 2015 :

	Orientation du 5 février	Orientation du 30 avril
BCE		
Croissance des produits des activités ordinaires	1 % à 3 %	Sur la bonne voie
Croissance du BAIIA ajusté	2 % à 4 %	Sur la bonne voie
Intensité du capital ⁽⁴⁾	approx. 17 %	Sur la bonne voie
BPA ajusté	3,28 \$ à 3,38 \$	Sur la bonne voie
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽ⁱ⁾	approx. 8 % à 15 %	Sur la bonne voie
Dividende annualisé par action ordinaire	2,60 \$	2,60 \$
Politique de distribution du dividende	65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles	Sur la bonne voie

- (i) Au 1^{er} novembre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE comprennent 100 % des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant plutôt que les dividendes en espèces reçus de Bell Aliant.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention des analystes financiers afin de traiter de ses résultats du T1 2015, le jeudi 30 avril, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour participer, composez le 416-340-2218 ou le numéro sans frais 1-800-355-4959 peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera disponible pendant une semaine, au 905-694-9451 ou au 1-800-408-3053 (composez le code d'identification 6089546#).

La téléconférence sera archivée sur le site Web de BCE sous : <http://www.bce.ca/evenements-et-presentations/tous/show/BCE-Q1-2015-Results-conference-call?Local=fr>. Le fichier MP3 sera également disponible pour téléchargement sur cette page, peu de temps après la conférence.

NOTES

L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

- (1) Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers consolidés du T1 2015 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la

capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

(en millions de dollars)

	T1 2015	T1 2014
Bénéfice net	583	714
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	224	38
Amortissement des immobilisations corporelles	712	699
Amortissement des immobilisations incorporelles	127	167
Charges financières		
Charge d'intérêts	226	235
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	25
Autres charges (produits)	20	(87)
Impôt sur le résultat	175	231
BAIIA ajusté	2 094	2 022
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	5 240	5 099
Marge du BAIIA ajusté	40,0 %	39,7 %

- (2) Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les (profits nets) pertes nettes sur placements et les coûts liés au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer le rendement de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (profits nets) pertes nettes sur placements et des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	T1 2015		T1 2014	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	532	0,63	615	0,79
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	164	0,20	23	0,03
Pertes nettes (profits nets) sur placements	2	–	(12)	(0,01)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	7	0,01	–	–
Bénéfice net ajusté	705	0,84	626	0,81

- (3) Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie disponibles par action* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Au 1^{er} novembre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE incluaient la totalité des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, plutôt que les dividendes en espèces reçus de Bell Aliant. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Avant le 1^{er} novembre 2014, nous définissions les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, plus les dividendes reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles par action comme les flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action comme d'importants indicateurs de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	T1 2015	T1 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 045	982
Dépenses d'investissement	(827)	(729)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(39)	(32)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	(7)
Coûts liés aux acquisitions payés	52	14
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	–	34
Flux de trésorerie disponibles	231	262
<i>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation</i>	841,0	776,5
Flux de trésorerie disponibles par action	0,27	0,34

- (4) Nous utilisons le PMU, le taux de désabonnement, le coût d'acquisition, l'intensité du capital et le ratio de distribution pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés*, du rapport de gestion du T1 2015 de BCE pour obtenir une définition de ces indicateurs de performance clés.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant notre orientation financière pour 2015 (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), nos perspectives commerciales, nos objectifs, plans et priorités stratégiques, le dividende par action ordinaire annualisé et la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2015, la valeur des dépenses d'investissement que devrait effectuer Bell Canada de 2015 à la fin de 2020, nos plans de déploiement pour les réseaux ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, plan, stratégie, cible et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives

et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 30 avril 2015 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Sauf indication contraire de la part de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 30 avril 2015. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus pour 2015, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales pour 2015, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La valeur des dépenses d'investissement que devrait effectuer Bell Canada de 2015 à la fin de 2020 suppose que les dépenses d'investissement se poursuivront aux niveaux actuels. Toutefois, rien ne garantit que les niveaux d'investissement actuels se maintiendront, ce qui signifie que la valeur des dépenses d'investissement réelles effectuées par Bell Canada au cours de cette période pourrait différer de façon importante des prévisions actuelles.

Hypothèses importantes

Un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et d'hypothèses financières ont été formulées par BCE dans la préparation de ses déclarations prospectives pour 2015 contenues dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter :

Hypothèses relatives à l'économie et au marché canadiens

- une faible croissance économique, basée sur l'estimation la plus récente de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,9 % pour 2015, ce qui représente une diminution de vingt points de base comparativement à l'estimation antérieure de 2,1 %;
- une croissance des niveaux d'emploi plus faible que celle de 2014, car le niveau d'investissements des entreprises devrait demeurer peu élevé globalement;
- des taux d'intérêt demeurant essentiellement inchangés en 2015 ou légèrement plus bas d'un exercice à l'autre;
- le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché d'affaires des services sur fil et sans fil;
- une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du marché du sans-fil et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents;
- un marché publicitaire relativement stable dans le secteur des médias et des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé;
- des prévisions quant à un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée de la mise en œuvre, en 2013, du Code sur les services sans fil.

Hypothèses concernant notre secteur Services sans fil de Bell

- une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du secteur du sans-fil au Canada et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents;
- le maintien du niveau de concurrence tant dans le marché résidentiel que dans le marché d'affaires;
- le maintien du rythme en ce qui a trait à notre part du marché des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires;
- l'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données;
- notre capacité de monétiser l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données;
- l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, en raison d'un nombre plus élevé d'ajouts bruts et de mises à niveau des appareils d'un exercice à l'autre;
- une croissance du PMU combiné et du BAIIA ajusté supérieure à la moyenne au sein du secteur, stimulée par une proportion accrue de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur le réseau 4G LTE et la hausse des tarifs d'accès pour les nouveaux contrats de deux ans;
- l'achèvement du réseau LTE qui devrait couvrir 98 % de la population canadienne;
- les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services;
- des prévisions quant à un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée de la mise en œuvre, en 2013, du Code sur les services sans fil;
- l'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

Hypothèses concernant notre secteur Services sur fil de Bell

- une croissance positive des produits tirés des activités ordinaires et du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice;
- l'apport des services de télé IP à l'augmentation de la part de marché des services de télé et du service Internet à large bande, et à une baisse des pertes au chapitre des SAR résidentiels, permettant la diminution du total des pertes nettes d'abonnés des services résidentiels sur fil d'un exercice à l'autre et une pénétration accrue des trois produits par foyer;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- la croissance du PMU des services résidentiels générée par l'adoption croissante des trois produits par foyer, l'expiration des promotions et l'augmentation des tarifs;
- des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil;
- l'amélioration du rythme de la diminution des produits tirés des services et du BAIIA ajusté de l'unité Bell Marchés Affaires d'un exercice à l'autre;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la poursuite de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler le segment d'affaires;

- l'utilisation des technologies FTTH et FTTP dans le cadre de la majorité des nouveaux déploiements de la fibre à large bande;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande, la croissance prévue de Télé Partout ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui exigera un niveau soutenu d'investissements constants;
- l'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

Hypothèses concernant notre secteur Bell Média

- une diminution du BAIIA ajusté et de la marge d'un exercice à l'autre en raison des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé, ce qui comprend l'augmentation des coûts pour les droits de diffusion dans les sports et les tarifs du marché pour le contenu de la télé spécialisée, l'investissement lié à CraveTV, la hausse des dépenses relatives à la réglementation liée au contenu canadien, l'échéance de certains avantages imposés par le CRTC et la clôture du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale;
- la capacité de procéder à des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur les quatre écrans;
- le soutien, de façon efficiente, d'une adoption généralisée de CraveTV;
- une baisse modérée du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés de télé du secteur Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement;
- l'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

Hypothèses financières concernant BCE

La section qui suit présente les principales hypothèses financières de BCE pour 2015 :

- un coût total des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui devrait s'établir à environ 370 millions \$, selon un taux d'actualisation comptable estimatif de 4 %, qui se compose d'un coût estimatif des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi supérieur au BAIIA ajusté d'environ 260 millions \$ et d'une charge financière nette estimative au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi inférieure au BAIIA ajusté d'environ 110 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 3 425 millions \$;
- une charge d'intérêts nette d'environ 940 millions \$, au lieu de 970 millions \$;
- des ajustements fiscaux (par action) d'environ 0,03 \$, au lieu de 0,02 \$;
- un taux d'imposition effectif d'environ 26 %;
- une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 50 millions \$;
- des besoins de capitalisation des régimes de retraite totalisant environ 400 millions \$;
- des impôts en espèces d'environ 750 millions \$;
- des versements d'intérêts nets d'environ 925 millions \$;
- une évolution du fonds de roulement, des coûts liés aux indemnités de départ et autres d'environ 125 millions \$ à 225 millions \$;
- un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 845 millions;
- un dividende annualisé sur les actions ordinaires de 2,60 \$ par action.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles aient été considérées comme raisonnables par BCE le 30 avril 2015, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes, telles qu'elles sont énoncées dans le présent communiqué.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière pour 2015, sont énumérés ci-dessous. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre les résultats financiers cibles indiqués dans notre orientation financière pour 2015, dépend essentiellement du rendement de notre entreprise qui, à son tour, est assujéti à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est mis en garde contre le fait que tous les risques suivants sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter :

- les initiatives et les procédures réglementaires, les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités;
- l'intensité de l'activité de nos concurrents, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux, de même que sur nos stratégies d'établissement des prix, sur nos résultats financiers et sur nos données opérationnelles;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services, qui contribuent à réduire l'utilisation des services sur fil traditionnels;
- l'incidence défavorable des nouvelles technologies et de la fragmentation accrue au sein du marché de la distribution des services de télé de Bell Télé et des marchés de Bell Média;
- l'augmentation des coûts au titre de la programmation et l'incapacité de Bell Média à obtenir du contenu de premier plan;
- la variabilité des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle compte tenu du nombre d'acquisitions d'abonnés, du volume de fidélisation, des ventes de téléphones intelligents et des rabais sur les combinés;
- la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci;
- la dépendance considérable de Bell Média à l'égard d'une demande continue en publicité et l'incidence négative possible sur celle-ci des conditions économiques, ainsi que de la part d'audience et des cotes d'écoute;
- notre capacité à protéger nos réseaux, nos systèmes, nos applications, nos centres de données, nos dossiers électroniques et physiques, ainsi que les renseignements qu'ils contiennent, contre les cyberattaques, l'accès ou l'entrée non autorisé et les dommages causés par les incendies, les catastrophes naturelles et d'autres événements;
- la complexité de notre gamme de produits, de nos plans tarifaires, de nos promotions, de nos plateformes technologiques et de nos systèmes de facturation;
- notre incapacité à répondre aux attentes des clients et à élaborer un modèle de prestation de services simple et rapide;
- notre incapacité à mener les activités liées à l'évolution de notre réseau ou à respecter les échéanciers pour la mise à niveau et le déploiement du réseau conformément à nos objectifs en matière d'intensité du capital;
- notre incapacité à supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficacité opérationnelle;

- notre incapacité à prévoir les changements technologiques et à nous y adapter, à mettre à niveau nos réseaux et à offrir rapidement de nouveaux produits et services;
- notre incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir, en temps opportun, des systèmes de TI efficaces, ainsi que la complexité de notre environnement de TI et les coûts qui s'y rapportent;
- notre incapacité à maintenir la performance opérationnelle optimale de notre réseau, étant donné une augmentation importante de la demande pour les services à large bande et du volume du trafic des services de données sans fil;
- le maintien en poste des employés ainsi que leur rendement, et les interruptions de travail;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir et à les remplacer;
- les risques en orbite liés aux satellites utilisés par Bell Télé;
- les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et des services essentiels et notre capacité à acheter de tels produits et services;
- la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier, des recours collectifs;
- des modifications défavorables aux lois applicables;
- les niveaux des dépenses d'investissement et autres, les exigences liées au financement et à la dette et notre incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités et mettre en œuvre notre plan d'affaires, de même que notre incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- une gestion inefficace du changement découlant de réorganisations et d'autres initiatives de la société ainsi que notre incapacité à intégrer avec succès les entreprises acquises et les unités d'affaires existantes;
- notre incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- la violation des droits d'auteur et l'utilisation non autorisée de notre contenu;
- le vol de nos services de télé par SRD;
- notre incapacité à réaliser nos impératifs stratégiques ainsi que nos plans de développement des affaires afin de produire les avantages attendus, y compris la poursuite de la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts visées, et à élaborer une stratégie d'affaires fructueuse;
- des impôts plus élevés découlant de nouveaux impôts, de la majoration des taux d'imposition ou de modifications apportées aux lois fiscales, et notre incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication sans fil;
- notre incapacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres éventualités menaçantes pour la santé survenaient;
- notre incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes du public et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement;
- la dépendance de BCE quant à la capacité de ses filiales, de ses partenariats et des autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution;

- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que la politique de dividendes de BCE sera maintenue;
- la volatilité des marchés boursiers;
- l'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Glentel Inc. et de la cession subséquente d'une participation de 50 % à Rogers Communications Inc., qui sont assujettis à des conditions de clôture ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes et pour lesquels rien ne garantit que les avantages anticipés seront réalisés.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, daté du 5 mars 2015 (inclus dans le rapport annuel 2014 de BCE) ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE, daté du 29 avril 2015, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, ces documents étant déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles au Sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles au SEC.gov). Ces documents sont également disponibles au BCE.ca.

À PROPOS DE BCE

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada, BCE fournit un ensemble complet et novateur de services de communications à large bande à des clients résidentiels et d'affaires par l'intermédiaire de Bell Canada et de Bell Aliant. Bell Média est la première entreprise canadienne de multimédias. Elle possède des actifs dans les secteurs de la télévision, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques, y compris CTV, premier réseau de télévision du Canada, et les chaînes spécialisées les plus regardées au pays. Pour en savoir plus, visitez le site BCE.ca.

L'initiative de Bell « Bell Cause pour la cause » est dédiée à la promotion de la santé mentale au Canada, à la sensibilisation à l'échelle nationale par l'intermédiaire de campagnes de lutte contre la stigmatisation, comme le Grand Tour de Clara pour Bell Cause pour la cause et la Journée Bell Cause pour la cause, et au financement important fourni par Bell pour l'accès aux soins communautaires, la recherche et les initiatives au travail. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/cause.

Questions des médias :

Jean Charles Robillard
Communications, Bell
514-870-4739
jean_charles.robillard@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
Relations avec les investisseurs, BCE
514-870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca